

## INFOS ACTUALITES - COMMISSION MIGRATION ATTAC (7 novembre 2018 - Laurence)

### Deux rendez vous internationaux

Du 2 au 4 novembre 2018 à Mexico : Le 8ème Forum social mondial des migrations. En cours

Les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech : La conférence mondiale sur la migration adoptera la version définitive du « pacte mondial pour des migrations dites « sûres, ordonnées et régulières ». Dans l'Union européenne, deux pays se sont déjà retirés de la signature de ce pacte comme Trump en 2017 : la Hongrie début 2018 et l'Autriche il y a deux jours. Ils expriment les mêmes craintes sur l'atteinte à la souveraineté nationale, sur la migration transformée en droit, sur les contraintes à venir. Il n'est pas impossible que leur exemple soit suivi par des pays comme la Pologne ou la République tchèque, des pays de sensibilité populiste. Les pays européens ferment de manière croissante leurs portes aux migrants.

### Les poursuites pour délit de solidarité continuent !

Le 6 Juillet 2018, le Conseil constitutionnel a reconnu la fraternité comme principe constitutionnel, au nom de l'article 2 de la déclaration des droits de l'homme et en référence au préambule de la constitution et de son article 72-3. « Il découle de ce principe la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national ».

On pouvait penser qu'avec cette décision, le délit de solidarité était supprimé. Ce n'est pas le cas, le combat continue !

Le 8 novembre prochain à Gap, c'est encore une fois le délit de solidarité qui sera jugé. Bastien, Benoit, Eleonora, Juan, Lisa, Mathieu et Théo, les « 7 de Briançon », sont poursuivis pour « aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire national, en bande organisée », et risquent jusqu'à 10 ans de prison et 750 000 euros d'amende. Leur seul tort : avoir participé à une marche solidaire pour dénoncer les agissements de Génération identitaire qui bloquait la frontière au col de l'Echelle pour s'en prendre à des personnes exilées.

Le 15 novembre prochain, se tiendra au Palais de justice de Bruxelles le procès de six personnes jugées pour avoir exprimé leur indignation face à une expulsion violente par avion. Le 16 août 2016, à bord d'un vol au départ de Belgique et à destination du Cameroun, les passagers assistent à une scène brutale : un homme, escorté par des policiers, ligoté aux mains et aux bras, se débat et crie. Ils refusent alors de s'asseoir et protestent verbalement contre le traitement inhumain et violent dont ils sont témoins. Ces actes de solidarité contraignent le commandant de bord à refuser d'embarquer la personne. Six voyageurs sont alors désignés arbitrairement par la police pour avoir participé à la contestation.

Le collectif Délinquants solidaires dénonce la procédure engagée à l'encontre de ces six personnes qui alourdit le nombre de poursuites pour acte de solidarité de citoyen·ne·s de France, d'Europe et d'ailleurs.

### Les Etats généraux des migrations (EGM) avancent

Fin mai 2018, on dénombrait 106 assemblées locales actives dans 76 départements français et regroupant plus de 1500 associations. La première réunion nationale s'est tenue les 26 et 27 mai et a adopté un Manifeste « Pour une autre politique migratoire » qui regroupait un ensemble de revendications en 6 thématiques :

- Un accueil digne des nouveaux arrivants
- Un respect du droit d'asile effectif qui ne soit plus prétexte à une logique de tri
- Vers une égalité des droits entre Français et étrangers présents sur le territoire
- Une reconnaissance des initiatives citoyennes dans l'accueil et le soutien aux personnes étrangères
- Modification des règles concernant l'accès au territoire français et des politiques européennes et internationales
- Conditions de réalisation et de mise en œuvre d'une telle politique alternative

Le samedi 13 octobre s'est tenue la 2ème réunion nationale à Paris pour définir, à partir du Manifeste, une feuille de route pour les 4 ans à venir. Des actions prioritaires ont été dégagées autour de 3 axes :

- Construire un mouvement d'opinion à destination du grand public
- Construire un rapport de forces (à destination des élu·es et des institutions) notamment par rapport aux présidentielles de 2022
- Construire une stratégie de communication pour l'externe et une stratégie d'animation pour l'interne

Pour lire le manifeste : <https://eg-migrations.org/Manifeste-des-Assemblees-Locales-reunies-pour-la-1ere-session-pleniere-des>

## **Lancement d'une liste « Pour une Europe migrante et solidaire » pour les élections européennes de 2019**

L'association « Pour une Europe migrante et solidaire » créée en octobre 2018 lance une liste pour les élections européennes de 2019. Elle a publié un manifeste dans lequel elle explique les raisons de cette initiative et appelle à la soutenir en adhérant au comité de soutien.

Son objectif est de « prolonger la logique de l'humanitaire par une dynamique politique, penser la situation en termes politiques et non selon le seul lexique de la solidarité et de l'hospitalité » et d'accompagner l'action des bénévoles et des humanitaires « par une démarche citoyenne visant à proposer une politique migratoire autre dans les espaces où s'exercent les volontés démocratiques de gouvernement ». Pour en savoir plus : <https://www.europemigrante.eu/>

### **La situation des mineurs non accompagnés ( MNA) s'aggrave**

Le nombre de mineurs étrangers isolés ayant beaucoup augmenté, leur situation s'aggrave chaque jour. L'aide sociale à l'enfance est dépassée et n'a pas les moyens suffisants pour faire face à cette situation. L'Etat déroge à ses obligations en n'allouant pas les moyens nécessaires aux régions pour la prise en charge des mineurs et enfreint la loi de plus en plus souvent notamment dans les zones frontalières. D'une façon générale, la suspicion prévaut et pervertit le sens et l'application de la loi.

Ainsi, récemment Ousmane, Mamadou et Sambou, âgés de 15 ans, ont été interpellés à la gare routière de Toulouse lors de leur entrée sur le territoire français. Ils ont signalé qu'ils étaient mineurs mais comme ils ne pouvaient pas immédiatement le prouver, ils ont été placés en centre rétention administrative afin d'être reconduits à la frontière sans qu'aucune démarche ne soit réalisée pour vérifier leur âge. Dans la loi, un mineur isolé ne peut pas être placé en rétention.

En 2017, 14 908 jeunes ont été déclarés mineurs et pris en charge par l'ASE, soit environ 40% du total des mineurs étrangers isolés. Cela signifie qu'il y a plus de 20 000 jeunes mineurs dans la rue actuellement dans toutes les grandes villes, sans aucun moyen de subsistance, ni hébergement ni scolarisation. La mobilisation citoyenne pallie les carences de l'Etat dans de nombreux cas.

Le droit à l'hébergement est un droit qui doit être respecté pour tous. Et la présomption de minorité et l'intérêt supérieur de l'enfant, tout comme le principe de non discrimination, sont aussi des principes de droit qui doivent s'appliquer à tous les enfants, jeunes étrangers inclus.

Quant à la scolarisation, on constate sur le terrain que de nombreux jeunes de 16 ans ne trouvent pas de place dans les écoles, ce qui là encore contrevient à la loi. L'Etat joue le pourrissement et attend leur majorité pour les expulser.

Les mineurs sont d'abord considérés comme des étrangers avant de l'être comme des enfants. Un fichier national biométrique de ces mineurs a été proposé pour créer un système de reconnaissance de ces jeunes lorsqu'ils seront majeurs, ce qui est inacceptable en termes de libertés individuelles. Les deniers publics employés à ce fichier, chiffré à hauteur de 5 millions d'euros, seraient mieux employés pour aider les départements à protéger dignement les jeunes. Là encore l'Etat contrevient à la convention internationale des droits de l'enfant qui indique que l'intérêt supérieur de l'enfant doit « être une considération primordiale ».

### **Echos des collectifs locaux**

Ce mois ci, nous en avons noté deux, franciliens cette fois :

- MASI : Le Collectif MASI (Multi Associations de Solidarité Internationale) regroupant 15 associations organise une rencontre débat le 23/11 à 19 h 45 à Clamart sur la situation des MNA qui s'aggrave en Ile de France Thème : "Les mineurs isolés étrangers: des enfants à accueillir et à protéger". Débat avec la participation de l'ADMIE et RESF.
- SALTO : A Montrouge-Châtillon, une association est née dont « l'objet est d'apporter toute aide utile répondant aux besoins exprimés par les personnes en situation d'exil ou de migration ». Son activité, exercée à Montrouge et dans les communes avoisinantes, s'adresse aux SP, réfugiés en recherche d'inclusion et demandeurs d'asile. Elle fonctionne en binôme avec le Secours Populaire, et s'organisera en réseau avec d'autres collectifs locaux (RESF, Scarabée, ATDQM...) pour lier la défense des « migrants » à celle des « précaires » visant les "mêmes droits et l'accès aux mêmes services pour tous ". Une telle force de soutien, « citoyenne, indépendante mais organisée en réseau » sera une alternative à la déchirure du tissu social que génère la politique d'un capitalisme libéral débridé.

### **Colloque « France terre accueil entre mythe et réalité » :**

Le 9/11, de 14h à 22h à Paris'Anim, 2/4 rue des Lilas 75019 : « L'accueil des étrangers en France (terre d'asile) » pour parler de l'accueil d'aujourd'hui en parallèle avec celui d'hier. Détails du programme sur [www.24-aout-1944.org](http://www.24-aout-1944.org)